

CFF

Internet : www.sbb.ch

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Monika Ribar (présidente), Pierre-Alain Urech (vice-président), Fabio Pedrina (représentant du personnel), Daniel Trolliet (représentant du personnel), Alexandra Post Quillet, Georg Kasperkovitz, Beat Schwab, Andreas Herzog, Véronique Gigon

CEO : Vincent Ducrot

Organe de révision externe : Deloitte, Zurich

Brève appréciation des résultats 2020

Les CFF ont *partiellement réalisé* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2020.

En 2020, les CFF ont subi une perte historique de - 617 millions de francs (2019 : 463 mio). En raison de la pandémie de COVID-19, les trains et les gares étaient peu fréquentés et la baisse du nombre de passagers et de marchandises s'est nettement répercutée sur les chiffres. L'essentiel des pertes du groupe résulte de l'effondrement des recettes du trafic voyageurs grandes lignes. Dans les domaines indemnisés du trafic régional et des infrastructures ainsi que dans le trafic marchandises les pertes ont été atténuées grâce aux soutiens supplémentaires des pouvoirs publics pour un montant de 277 millions de francs. Le taux de couverture de la dette s'est élevé à 21,6 fois l'EBITDA. La baisse des recettes liée au COVID-19 a entraîné une augmentation de l'endettement et une forte réduction de l'EBITDA. En outre, une activité accrue dans les investissements a contribué à augmenter l'endettement. Les CFF ont nettement dépassé la limite supérieure définie de 6,5 fois l'EBITDA. Dans les années à venir, il incombera aux CFF de respecter à nouveau ce plafond.

Grâce à des mesures ciblées, les CFF ont pu améliorer le niveau de qualité du trafic ferroviaire. La réduction de l'offre et le fort recul du nombre de passagers et du volume de marchandises imputable au COVID-19 ont en outre délesté le système ferroviaire, entraînant une exploitation plus stable. La ponctualité et la satisfaction des clients dans le trafic voyageurs et marchandises ainsi que dans l'immobilier (gares) ont ainsi connu une évolution positive. Les CFF ont également pu améliorer la sécurité en 2020.

Les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel progressive et socialement responsable. La satisfaction du personnel connaît un revirement : dans une période difficile pour les collaborateurs, leur satisfaction a augmenté de 4 points par rapport à 2019 pour atteindre 70 points. La confiance dans la direction du groupe a également augmenté de manière significative, de 11 points, pour atteindre 57 points.

Les CFF ont pu consolider leurs coopérations. Au printemps, la Commission de la concurrence (COMCO) a donné le feu vert à une participation de Swiss Combi AG - qui regroupe Planzer Holding, Camion Transport, Galiker Transport et Bertschi - à hauteur de 35 % dans CFF Cargo. CFF SA reste l'actionnaire majoritaire. Dans le même temps, les CFF ont complété le conseil d'administration de CFF Cargo avec des membres externes. Les objectifs sont atteints.

Chiffres-clés	2020	2019
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	9 216	9 864
Bénéfice consolidé (mio CHF)	-617	463
Total du bilan (mio CHF)	51 335	48 918
Ratio de fonds propres (%)	25,0	27,5
Effectif (nombre d'ETP)	33 498	32 535

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	70	66
Voyageurs transportés (mio par jour)	0,84	1,32
Ponctualité-client (en %)	93,4	90,6
Résultat trafic voyageurs (mio CHF)	-669	215
Résultat trafic marchandises (mio CHF)	-26,4	3
Taux de couverture technique CP %	108,5	105,4
Taux de couverture économique CP %	90,6	90,0

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF)	2 711	2 430
Emoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Indemnités et contributions d'investissement de la Confédération destinées à l'infrastructure, au trafic régional/marchandises ainsi qu'à l'exécution de la loi sur l'égalité pour les handicapés

A. Réalisation des objectifs en 2020*

1. Orientation stratégique

Trafic voyageurs : développement de solutions de mobilité attrayantes, sûres, ponctuelles et de qualité ; promotion des transports publics, offre axée sur le marché.

La pandémie de COVID-19 a délesté le système ferroviaire, qui jusqu'au début de 2020 était fortement sollicité et marqué par de multiples perturbations et retards. Le taux d'utilisation a fortement diminué et la fiabilité de l'exploitation ferroviaire s'est améliorée malgré des pénuries persistantes au niveau du matériel roulant et du personnel. Simultanément, les importantes mesures visant à améliorer la fiabilité et la disponibilité des nouveaux trains à deux étages destinés au trafic grandes lignes ont déployé leurs effets. Les trains livrés jusqu'à présent sont plus stables à exploiter et seront progressivement utilisés sur d'autres lignes.

Étant forte les deux premiers mois de 2020, la demande s'est effondrée dans le trafic voyageurs à cause du COVID-19. Durant la crise du COVID 19, les CFF ont, en tant que gestionnaire du système de transport ferroviaire, coordonné les mesures concernant les transports publics ferroviaires et, suite à la décision de confinement, ils ont introduit

* Objectifs stratégiques : <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/entreprises-liees-a-la-confederation/cff/objectifs-strategiques.html>

un horaire de transition avec une offre réduite à partir du 19 mars. L'offre internationale transfrontalière a été supprimée. Après une reprise durant l'été, entre 70 et 80 % par rapport à 2019, une baisse significative de la fréquentation a de nouveau été enregistrée à partir d'octobre avec le début de la deuxième vague. Globalement, le nombre de voyageurs-kilomètres est retombé à son niveau de 2001. Par rapport à l'année précédente, les prestations dans le transport ferroviaire de voyageurs ont massivement reculé : trafic grandes lignes -43,7 %, trafic régional -32,3 % et trafic international -51,2 %.

Trafic marchandises en Suisse : offre rentable et axée sur le marché.

2020 a été une année importante pour la réorientation stratégique du secteur trafic marchandises des CFF. Suite à la décision positive de la COMCO, le consortium Swiss Combi AG a pu acquérir une participation de 35 % dans CFF Cargo SA. Ce partenariat a pour but de gagner de nouveaux clients, d'augmenter l'utilisation des capacités et donc d'améliorer les résultats de CFF Cargo. Parallèlement, la composition du conseil d'administration de CFF Cargo a été examinée. Celui-ci se compose désormais de quatre représentants des CFF et de deux représentants du consortium et son président est une personne externe. Les CFF remplissent ainsi les exigences du Conseil fédéral visant à renforcer l'indépendance de CFF Cargo au sein du groupe CFF. Sur le plan opérationnel, CFF Cargo SA a été durement touché par la pandémie de COVID-19 : le résultat annuel est tombé à -34,7 millions de francs (2019 : 0,0 mio).

Immobilier : développement des gares visant à en faire des centres de prestations de services conviviaux ; participation à l'appréciation de la valeur.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés. S'agissant des gares, la satisfaction des clients a continué de s'améliorer à un niveau élevé. Malgré une baisse de fréquentation dans les gares et les réductions de loyer accordées par les CFF, CFF Immobilier a contribué positivement au résultat du groupe.

Infrastructure : gestion non discriminatoire des sillons, gestion efficace de l'exploitation, facilité d'accès aux gares ; utilisation optimale des capacités du réseau. Maintien durable de l'état du réseau et des installations à un haut niveau qualitatif.

L'état général des infrastructures s'est amélioré par rapport aux années précédentes et est qualifié de « bon » dans le rapport sur l'état du réseau 2020. Le résultat négatif d'Infrastructure Réseau est avant tout lié à la baisse des produits du sillon suite à la faible demande dans le trafic voyageurs, aux réductions d'offre temporaires ainsi qu'aux pertes de productivité suite à la fermeture de chantiers durant le confinement. Ce résultat sera compensé par la réserve existante conformément à la loi fédérale sur les che-

mins de fer (43 mio CHF) et par des moyens supplémentaires dégagés par la Confédération (110 mio). La réserve conforme aux prescriptions de la LCdF est maintenant de -20 millions de francs.

Ponctualité

Dans le trafic voyageurs, 93,4 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (2019 : 90,6 %). S'établissant à 84,0 %, la ponctualité à l'arrivée des trains marchandises de transit en Suisse s'est aussi améliorée par rapport à 2019, tout comme la ponctualité des trains marchandises en trafic intérieur qui s'établit à 93,5 %.

Satisfaction de la clientèle

La réduction de l'offre et le recul du nombre de passagers et de marchandises en raison de la crise sanitaire ont délesté le système ferroviaire, entraînant une exploitation plus stable. La satisfaction de la clientèle du trafic voyageurs et dans le secteur immobilier (gares) s'est améliorée, celle du trafic marchandises s'est en revanche péjorée, passant globalement de 75,8 à 76,2 points.

Sécurité

L'indice global prévalant pour définir le niveau de sécurité s'est amélioré par rapport à l'année précédente. Le nombre d'accidents a diminué dans les trois catégories. Aucun progrès supplémentaire n'a été réalisé en 2020 en ce qui concerne les objectifs environnementaux (réduction de l'énergie et du CO₂ par voyageurs-km ou par tonnes-km nettes), en raison notamment de la baisse de fréquentation des trains liée à la crise sanitaire.

2. Objectifs financiers

Croissance durable de la valeur de l'entreprise ; résultats conformes à la branche.

En raison de la pandémie de COVID-19, les CFF ont plongé dans le rouge l'année dernière. Au total, le résultat annuel s'établit à -617 millions de francs (2019 : 463 mio). L'essentiel des pertes du groupe résulte de l'effondrement des recettes du trafic voyageurs grandes lignes. Dans les domaines indemnisés du trafic régional, des infrastructures ainsi que dans le trafic marchandises les pertes ont été atténuées grâce à des soutiens supplémentaires des pouvoirs publics à hauteur de 277 millions de francs. CFF Immobilier est la seule division à avoir enregistré un résultat annuel positif. Plus précisément, les différentes divisions ont affiché les résultats annuels suivants : trafic voyageurs -669 millions de francs ; trafic marchandises -26,4 millions ; Infrastructure -45,8 millions ; Immobilier 244 millions. Le résultat de CFF Immobilier dégage 150 millions de francs pour des paiements compensatoires versés à Infrastructure et 84 millions (2019 : 178 mio) pour l'amortissement de prêts liés à l'assainissement et à la stabilisation de la caisse de pensions. Durant l'exercice, les CFF ont déjà introduit des mesures d'économie et priorisé leurs investissements.

Endettement net de 6,5 x EBITDA au plus

Le Conseil fédéral attend une limitation de l'endettement net productif d'intérêts à 6,5 fois l'EBITDA, des dépassements temporaires étant toutefois admis. Alors que les CFF ont atteint cet objectif au cours des deux exercices précédents, le taux de couverture de la dette s'est fortement détérioré durant l'exercice. L'EBITDA a diminué à 481 millions de francs, tandis que l'endettement net productif d'intérêts a augmenté à 10 379 millions. La baisse des recettes imputable à la crise sanitaire a entraîné une augmentation de l'endettement et une forte réduction de l'EBITDA. En outre, l'augmentation de l'activité d'investissement a contribué à augmenter l'endettement. Au final, l'endettement net correspondait à 21,6 x EBITDA. L'objectif n'est pas atteint.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Politique du personnel progressiste, socialement responsable ; employeur attractif ; formation professionnelle de base moderne ; mesures durables de formation et de perfectionnement.

Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 963 postes à temps plein (3,0 %) pour s'établir à 33 498 ETP. La proportion de femmes en général et parmi les cadres en particulier a légèrement augmenté (respectivement de 17,7 % à 18,4 % et de 13,1 % à 14,3 %). En tout, 1358 apprentis (près de 4 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. À l'aide de programmes spécifiques, les CFF encouragent la réinsertion professionnelle et la compétitivité de leurs collaborateurs sur le marché de l'emploi. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Sur le plan de la santé, ils se sont attachés à préserver la santé de leurs employés pendant la pandémie de COVID-19 et à mettre en œuvre les prescriptions de la Confédération en matière de protection.

Le principe de l'égalité de traitement s'applique ; les collaborateurs ont droit au même salaire pour un travail ou des prestations équivalents. Les CFF analysent périodiquement la structure salariale à l'aide de l'instrument de la Confédération pour l'égalité des salaires (Logib), afin de détecter d'éventuelles inégalités entre hommes et femmes. L'écart de salaire au détriment des femmes était de 0,4 %, bien en dessous du seuil de tolérance de 5 %.

La satisfaction du personnel connaît un revirement : dans une période difficile pour les collaborateurs, leur satisfaction a augmenté de 4 points pour atteindre 70 points (sur une échelle de 100). La confiance dans la direction du groupe a également augmenté de manière significative, de 11 points, pour atteindre 57 points.

Le taux de couverture de la caisse de pensions est passé durant l'exercice de 105,4 % à 108,5 %, en raison des bons rendements des placements.

4. Coopérations

Les CFF ont pu consolider leurs coopérations. Au printemps, la Commission de la concurrence (COMCO) a donné le feu vert à une participation de Swiss Combi AG - qui regroupe les prestataires de logistique Planzer Holding, Camion Transport, Galliker Transport et Bertschi - à hauteur de 35 % dans CFF Cargo SA. CFF SA reste l'actionnaire majoritaire. Dans le trafic voyageurs, les CFF ont mis en œuvre des collaborations avec les entreprises SOB, BLS et tpf. Les objectifs sont atteints.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Deloitte) recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés pour 2020. Il parvient à la conclusion que les comptes consolidés reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'assemblée générale

Conformément à l'ACF du 7 juin 1999 sur les statuts de CFF SA, l'exercice des droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par les chefs du DFF et du DETEC.

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 21 avril 2021 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. d'approuver le montant maximal de la rémunération globale du conseil d'administration des CFF pour 2022 de 1 130 235 francs (y compris PCA), de la présidente du conseil d'administration (PCA) des CFF de 295 857 francs ainsi que de la direction du groupe CFF de 5 801 895 francs ;
2. qu'il soit pris connaissance de l'utilisation des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale en 2019 pour l'exercice 2020 ;
3. d'approuver le rapport du groupe, les comptes consolidés et les comptes annuels de CFF SA et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes consolidés des CFF, les comptes annuels de CFF SA et du rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO.
4. de ventiler la perte résultant du bilan au 31 décembre 2020 de la manière suivante : perte annuelle - 638,5 millions de francs ; report des bénéfices de l'année précédente 147,3 millions ; prélèvement de 63,4 millions sur la réserve conformément à l'art. 67 LCdF pour l'infrastructure ; prélèvement de 151,2 millions sur la réserve selon l'art. 36 LTV pour le trafic régional voyageurs ; compensation de 400,0 millions par la réserve facultative provenant des bénéfices ; report à compte nouveau de 123,3 millions ;

5. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2020, clôturé au 31 décembre 2020 ;
6. de reconduire Pierre-Alain Urech, Daniel Trolliet et Fabio Pedrina dans leurs fonctions pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2023. Les mandats de Monika Ribar, Alexandra Post Quillet, Georg Kasperkovitz, Beat Schwab et Véronique Gigon durent encore jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2022. Erich Ammann ne se représente pas. Andreas Herzog est élu pour un mandat de deux ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2023.
7. de nommer Deloitte pour une durée d'un an en tant qu'organe de révision externe.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 19 mars 2021, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA du 21 avril 2021.